



Paris, le 4 décembre 2009 - N° 298/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ)

Type d'opportunité : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2004

Périodicité : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée tous les dix ans

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité en collaboration avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ).

L'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) est née de la volonté de la France de développer son propre cadre d'évaluation des compétences après les résultats surprenants qu'elle avait obtenus à l'enquête *International Adult Literacy Survey (IALS)*. Une enquête pilote IVQ a été menée en 2002 puis une première enquête en 2004 sur un échantillon de 13 000 logements avec des extensions régionales en Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. Le protocole a également été repris en Martinique en 2006, à la Réunion en 2007, en Guadeloupe en 2008, avec des adaptations locales.

L'enquête IVQ, comme l'enquête « Programme for International Assessment of Adult Competencies » PIAAC (qui se situe dans la filiation de IALS), vise à évaluer des compétences sur une population adulte à travers l'usage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. L'enquête IVQ porte notamment son attention sur les personnes les plus en difficulté face à l'écrit, afin de mesurer les situations d'illettrisme en France. Les objectifs principaux de la reconduction de l'enquête IVQ en 2011/2012 sont doubles : mesurer une évolution des phénomènes par rapport à IVQ 2004 et servir de contrepoint au niveau national aux résultats issus de PIAAC.

L'enquête a lieu fin 2011/début 2012 parallèlement à l'enquête PIAAC auprès d'adultes de 16 à 65 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine. L'objectif est d'interroger environ 10 000 logements. La collecte est réalisée en face à face (Capi) et la réponse indirecte par un tiers est interdite. Les exercices de mesure des compétences sont présentés sur support papier. L'enquêteur renseigne sur ordinateur, au fur et à mesure, les réponses données par la personne interrogée. Le passage du questionnaire est prévu actuellement sur une durée médiane de 1 heure et 10 minutes, dont environ 50 minutes d'évaluation des compétences et 20 minutes de questionnaire biographique.

La volonté de mener simultanément les enquêtes IVQ et PIAAC 2012 a amené à créer des instances communes aux deux opérations. Le comité de pilotage commun comprend la Depp, la Dares et l'Insee (département de l'emploi et des revenus d'activité). Il se réunit tous les semestres pour examiner l'avancement du projet au niveau national et international et prendre les décisions stratégiques sur la mise en œuvre des enquêtes en France. Le comité de suivi commun regroupe les coordinateurs techniques des mêmes instances (Insee, Dares, Depp). Il se réunit chaque mois pour traiter les questions opérationnelles et veiller au respect des échéances. De plus, spécifique à IVQ, un comité de concertation avec les partenaires financeurs de l'enquête devrait être lancé au cours du second semestre 2009. Il devrait notamment inclure les acteurs ayant suivi le développement de la première collecte IVQ, en 2002/04.

La publication de premiers résultats est envisagée pour le 1^{er} semestre 2013. Par ailleurs, les fichiers pondérés et anonymisés seront d'abord transmis pour validation aux partenaires de l'opération (Insee, Depp et Dares) au 3^{ème} trimestre 2012, puis aux partenaires financeurs au 4^{ème} trimestre 2012. Les fichiers anonymisés seront archivés à l'Insee. Les résultats de l'enquête seront pour le reste mis à disposition du plus large public sous les conditions de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.